

Compte rendu de la séance du mardi 09 juillet 2019

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Catherine DUBOST, Christophe DONNET.

Absents ayant donné procuration : Gilles DUSSART par Serge LAPIERRE

Absente : Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Roseline PRADEILLES

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2019

Approuvé à l'unanimité.

2) Suppression des communes déléguées de Bédouès et de Cocurès au 1er janvier 2020.

Suite du processus d'unification de Bédouès et Cocurès en une seule commune afin d'être plus efficace en terme d'organisation et de faire des économies budgétaires. Outre la logique géographique qui inclut Cocurès dans Bédouès et l'exonération des baisses de dotations de l'Etat.

Comme en dispose l'article L 2113-10 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 3 relatif à la suppression des communes déléguées, Monsieur le Maire propose, pour achever ce processus, de supprimer les communes déléguées au 31 décembre 2019.

Cela implique qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 les conseils municipaux des communes déléguées sont dissous.

La constitution du conseil municipal de la nouvelle commune demeure inchangée, à une exception près : il n'y a plus de maire déléguée de Bédouès, Karine PASTRE demeurant adjointe au maire. Par contre, les adjoints des communes déléguées perdent cette qualité au sein du conseil de la commune nouvelle et par conséquent ne percevront plus leur indemnité sur la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la fin de leur mandat en cours. Ce sera le cas pour Anne-Marie CAMPREDON et José LOUREIRO ainsi que pour Karine PASTRE.

En ce qui concerne les économies générées, le montant global des indemnités des élus sera réduit en prenant en compte un seul maire et un conseil municipal de 15 personnes à compter du prochain mandat.

Cela permettra également de fermer la mairie annexe de Bédouès pour deux raisons :

- la commune est dans l'incapacité de mettre ce bâtiment en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite comme la loi l'exige (solutions et contraintes techniques trop onéreuses et disproportionnées au regard du niveau de fréquentation).
- diminution des coûts financiers, suppression d'un photocopieur et diminution des frais de chauffage.

À noter que depuis deux ans, la mairie de Bédouès a été peu fréquentée, 4 à 5 visites par semaine en 2016, puis cela a baissé régulièrement. Désormais nombre de sujets se traitent par téléphone ou par messagerie. Le cas échéant, et ponctuellement sur demande, les élus et les agents

administratifs sont toujours disposés à se rendre chez un habitant de la commune qui aurait des difficultés à se déplacer.

Vote : 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 12 voix POUR.

3) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire

Exposé fait par Karine PASTRE et Christophe NOURRY : actuellement, le conseil communautaire compte 37 délégués. Conformément au droit commun le nombre est réduit à 35 à compter du 1^{er} janvier 2020. Les communes de Florac Trois Rivières et Cans et Cévennes perdent un siège, aucun changement pour notre commune.

Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR

4) Frais de scolarité des communes extérieures- Année 2018-2019

Après qu'il ait été rappelé les règles de financement des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures qui sont scolarisés à l'école de Bédouès-Cocurès, le Conseil Municipal approuve le montant des frais de scolarité d'un élève de l'école publique soit **1166,74 €** conformément au tableau présenté.

Vote 15 voix POUR

5) Comité Départemental du Tourisme - Désignation des délégués

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il y a lieu de désigner 3 élus dûment habilités à représenter la commune en qualité de membres du Comité Départemental du Tourisme.

- 1) Mme PRADEILLES Roselyne
- 2) Mme BOUTONNET Suzette
- 3) Mme CHAPELLE Marie-Thérèse

Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR

6) Chapelle Saint-Saturnin- Demande de subvention au titre du patrimoine vernaculaire- PNC

Exposé fait par Christophe DONNET : suite à la visite de la chapelle Saint-Saturnin par le délégué territorial du Parc national des Cévennes, une demande de subvention au titre du patrimoine vernaculaire auprès du Parc national des Cévennes est faite pour la restauration de certains vitraux et des fresques.

Une aide est demandée à hauteur de 5000 € pour un montant total HT de travaux de 20727.30€. Christophe DONNET précise également que les fondations *Sauvegarde de l'Art français* et *Crédit Agricole Pays de France*, ont donné une suite favorable aux demandes de mécénat, en attribuant un don, respectivement de 4000 € et 10000 €, sous réserve de réaliser les travaux projetés.

Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR

Par ailleurs, concernant les travaux de restauration du tombeau en la Collégiale de Bédouès (bas relief en marbre inscrit au titre des Monuments historiques), il est porté à la connaissance des élus :

- le démarrage au 10 juillet 2019, des travaux par une entreprise spécialisée ;
- le financement intégral de ces travaux par des subventions à hauteur de 80 %, des dons et du mécénat à hauteur des 20 % restant.

7) Vente du camion Renault B80

Lors du dernier contrôle technique périodique du camion Renault B80, le procès-verbal mentionnait, en raison de l'âge du véhicule et de sa vétusté, plusieurs défaillances majeures.

Compte tenu, d'une part, du coût des réparations et, d'autre part, d'une offre d'achat faite par un particulier pour les pièces, le conseil municipal décide de le vendre à 600 €.

Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR

8) Assurance statutaire.

Un contrat avec la compagnie d'assurance ETHIAS a été signé le 01/01/2019, cette compagnie a décidé de résilier ce contrat à compter du 31/12/2019 pour développer leurs activités en Belgique. Le centre de gestion propose donc de faire un nouvel appel d'offres et de faire partie du contrat groupe.

Vote 1 voix CONTRE et 14 voix POUR.

9) Questions diverses

- réclamations : chemin communal de Rampon fermé pour des travaux de réfection de toiture. M. le Maire autorise l'entreprise PANTEL à fermer ce chemin de 6h à 12h jusqu'à la fin des travaux.

- Cantine de Florac : la mairie de Florac a décidé de facturer aux familles le prix coûtant d'un repas pour les élèves domiciliés hors de la commune de Florac et de ne plus prendre en charge une partie de ce prix. Les familles domiciliées hors Florac payeront, à compter de septembre 5.35 € par repas.

- Travaux dans la rue des Clos : pour l'instant aucun dossier n'a été déposé en mairie. Dès réception d'une déclaration préalable pour ces travaux de toiture, M. le Maire notifiera que les travaux devront se faire hors période estivale, hors vacances scolaires et la rue restera fermée uniquement la journée avec la mise en place d'un sens unique dans la rue Tra l'Envers. Durant la période des travaux, il est précisé qu'un fléchage sera mis en place et que le service d'incendie et de secours sera préalablement informé pour lui permettre d'anticiper une intervention dans le centre du village.

- Ecole : possibilité de servir un petit déjeuner, après avis de la directrice, cette proposition ne sera pas appliquée, les enfants mangent un fruit à la récréation du matin, ils ont déjeuné lorsqu'ils arrivent à l'école.

Scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2019.

Radon : 2 extracteurs vont être installés pendant les grandes vacances.

- Monument aux morts : une demande pour l'inscription de 2 noms sur le monument aux morts de Cocurès : Auguste CHAPELLE et Marcel CHAPELLE. Le dossier ayant été reçu le jour du conseil, M. le Maire va l'étudier et en reparlera lors d'un prochain conseil.

- Travaux de voirie : Chantier La Baume : la journée de préparation aura lieu le 2 août et le revêtement sera fait le 11 septembre.

Chantier Ruas : la journée de préparation aura lieu le 31 juillet et le revêtement sera fait le 10 septembre. José LOUREIRO est chargé de suivre les 2 chantiers.

- Formation des élus de Lozère : le centre de gestion organise des formations pour les élus qui le souhaitent.

- Jour de la nuit : le 12 octobre 2019 avec une extinction totale hors hameaux.

- Association des Jeunes : l'association a adressé un courrier en recommandé. Ce courrier va être transmis par M. le Maire à tous les élus.

- La Rode : Marie-Thérèse CHAPELLE signale que, de nouveau, des véhicules descendent jusqu'à la rivière malgré le panneau d'interdiction. La gendarmerie va en être informée.

Séance levée à 19h30

Vu le Maire

Vu la secrétaire